



Conseil Communautaire
Lundi 16 juillet 2018
Maison des Associations - Bourg-Achard



INTRODUCTION

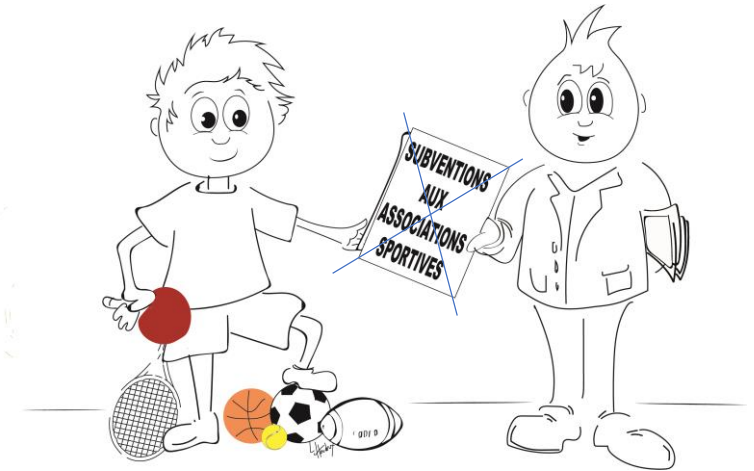
OUVERTURE DE SEANCE

-  Appel / Pouvoirs / Désignation du secrétaire de séance
-  Validation des procès-verbaux
des conseils communautaires du 5 juillet 2018



Suspension des critères d'attribution des subventions aux associations sportives

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :



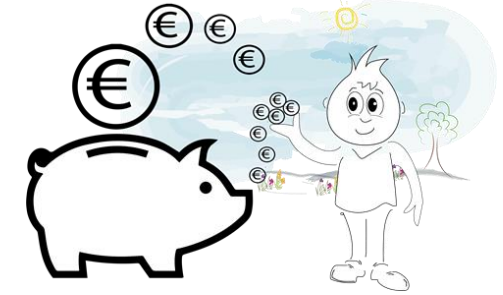
- **De rapporter** la délibération concernant la suspension des critères d'attribution aux associations sportives prise le 7 juin 2018
- **De suspendre** pour une durée indéterminée, du règlement d'attribution des subventions aux associations sportives et des critères mis en place compte tenu de la situation financière de la collectivité





1/2 Décision modificative n°1 – Budget principal

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :



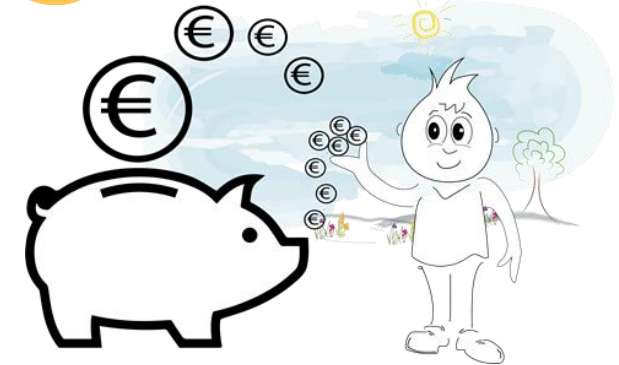
➔ **D'apporter les modifications suivantes au budget principal 2018**

En dépenses

- 12 531 € : Diminution partielle de la masse salariale au vu des départs non remplacés d'agent
- 10 200 € : Suppression de la marge sur les subventions aux budgets annexes
- 55 200 € : Ré-imputation et diminution des indemnités des élus avec le retrait de la délégation de 4 vice-présidents
- + 88 100 € : Ouverture de crédits pour les subventions aux associations sportives
- + 1 600 € : Reversement à un agent de la subventions FIPH perçue pour un appareillage auditif



FINANCES



2/2 Délibération modificative n°1 – Budget principal

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

➔ **D'apporter les modifications suivantes au budget principal 2018**

En recettes :

- 4 500 € : Diminution de la participation partenaire pour la manifestation Folklore du Monde
- + 14 669 € : Ajustement des crédits liés au FPIC suite à sa notification
- + 1 600 € : Remboursement du FIPH pour un agent en situation de handicap



Subventions aux associations sportives

Il est proposé au Conseil communautaire,
après en avoir délibéré :

- ➔ **D'octroyer** pour l'année 2018, les subventions de fonctionnement aux associations sportives qui ont transmis un dossier de demande et selon la répartition identique à 2017

